

**Rapport de la Commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du postulat de M. Vassilis VENIZELOS
pour le groupe des Verts, déposé le 2 mars 2017
intitulé**

**« Pour un vrai débat sur l'avenir du Petit Globe »
demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de revenir sur sa décision et
proposer les mesures nécessaires qui permettraient de garantir l'intégrité physique
du théâtre du Petit Globe, et de reconstituer une équipe qui le gère et le fasse vivre**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des pétitions a siégé le 16 mai 2017.

Elle était composée de Mesdames Aude BRIAND, Anne-Louise GILLIÈRON et Natacha RIBEAUD EDDAHBI, de Messieurs Philippe GRUET, Vassilis VENIZELOS, Christian WEILER, et du soussigné, désigné Président.

La délégation municipale était composée de Monsieur Jean-Daniel CARRARD, Syndic, de Mesdames Gloria CAPT et Carmen TANNER, Municipales. Le Service de l'urbanisme et des bâtiments était représenté par Messieurs Markus BAERTSCHI, Chef de Service, et Eric BURNOD, Responsable des immeubles. Nous les remercions pour leurs explications très complètes qui nous ont permis de bien comprendre les différents volets de ce dossier.

Bref rappel historique

Par le préavis 31 du 4 août 2006, la Municipalité sollicitait un crédit de CHF 510'000 pour l'achat et la reconstruction du théâtre élisabéthain du Clédar (qui sera ensuite nommé théâtre du Petit Globe). Ce crédit avait été accordé par notre Conseil et l'exploitation du théâtre a débuté dès 2007 jusqu'en 2016.

La programmation et l'animation de ce lieu avait été confiée dans un premier temps à l'Association du Petit Globe animée par 2 couples impliqués dans le milieu du spectacle. Suite à une séparation, les membres de cette équipe ont jeté l'éponge en 2014 et un nouveau concept, baptisé Club Paradis, a été mis en place jusqu'à l'été 2016.

Depuis septembre 2016 ce théâtre n'est plus exploité. Le Service de la culture a fait le bilan des activités organisées et décidé de réorienter sa politique d'animation des rives du lac.

Constatant l'absence d'offres de reprise et compte tenu de l'état dégradé de ce théâtre éphémère qui aurait nécessité des gros investissements pour une durée de vie limitée, la Municipalité a décidé de s'en séparer sous forme de don à une association intéressée.

Etat du bâtiment et coûts d'entretien

Il convient de rappeler que ce théâtre est une structure éphémère. Son mode constructif n'est pas destiné à durer dans le temps : les joints et les matériaux utilisés vieillissent mal.

De gros problèmes d'étanchéité ont été constatés, les structures boisées sont endommagées, les risques d'inondation du tableau électrique sont réels.

Pour une remise en état, URBAT a estimé qu'un montant de CHF 200'000 serait nécessaire, ceci sans compter une mise aux normes ECA (protection des chemins de fuite par exemple).

Depuis l'investissement initial de CHF 510'000, la Commune a investi CHF 85'000 pour les travaux d'entretien courant. Nous pouvons donc constater qu'à ce jour ce théâtre, pour la seule partie bâtiment, a coûté CHF 600'000.

Bilan de l'exploitation culturelle

Dans les années post-Expo 02 il s'agissait de redynamiser les rives du lac et l'acquisition de ce théâtre répondait à cet objectif. Il devait permettre de faire le lien entre les saisons culturelles qui s'achèvent en mai et reprennent en septembre. Il a rempli son rôle les premières années avec toutefois une baisse progressive, mais bien réelle, du nombre de spectateurs et une programmation trop « pointue » qui a pu décourager la présence d'un large public.

Les deux dernières années animées par le Club Paradis n'ont pas permis de relancer la fréquentation. L'offre artistique était en décalage avec la demande observée en période estivale. Lors des soirées de beau temps, le public se retrouvait dehors.

Fort de ce constat, le dicastère des affaires culturelles a décidé de renoncer à poursuivre cette expérience théâtrale indoor et affecter le budget disponible sur d'autres projets : annualisation des jeux du Castrum, nouveau projet d'animation en plein air des rives du lac, intitulé « La Dérivée », qui va être lancé cet été 2017.

Pour ce qui concerne les subventions versées pour les 10 saisons d'exploitation du Petit Globe, elles totalisent environ CHF 800'000, soit un montant global de CHF 1'400'000 avec les coûts liés à l'acquisition et à l'entretien de la structure.

Légalité de la procédure de démolition

Lors de la publication de la décision de déconstruction/démolition du Petit Globe par la Municipalité, de nombreuses voix se sont élevées pour protester contre la disparition de ce théâtre ainsi que sur la procédure utilisée.

Depuis lors les oppositions ont été levées par la Municipalité et aucun recours n'a été formulé.

Une pétition mettant en cause la procédure utilisée a été adressée au Conseil communal. La commission des pétitions a examiné cette pétition et a conclu à tort ou à raison que la démolition du Petit Globe était de la compétence municipale s'agissant d'un bien mobilier...

Par ailleurs la Municipalité a demandé un avis de droit interne qui conclut que les dépenses occasionnées par la démolition de la structure seront manifestement en-dessous de la limite de CHF 50'000, soit dans les compétences de l'Exécutif.

Avenir du Petit Globe

Parmi les offres de reprise, la Municipalité a retenu 2 propositions crédibles :

- L'école équestre Shanju, qui souhaitait implanter la structure à Gimel. Mais le terrain pressenti ne répondant pas aux exigences légales, ce projet ne pourra se réaliser.
- L'Association pour le Développement des Energies Renouvelables (ADER), qui souhaite reprendre cette construction pour en faire une maison de l'énergie ouverte au public. Le lieu d'implantation reste encore à définir.

En ce qui concerne les coûts, l'ADER assumerait les frais de déconstruction, transport et stockage de la structure. La démolition des fondations et autres éléments fixes serait à charge de notre Commune.

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède et principalement du fait que le Service de la culture a estimé plus adéquat de réorienter le concept d'animation des rives du lac vers des activités plus adaptées à la saison estivale, M. le Conseiller Venizelos a décidé de retirer son postulat.

Gildo Dall'Aglio, Président



Yverdon-les-Bains, le 19 mai 2017

Annexe : Postulat du Petit Globe déposée le 2 mars 2017

Obj 02.03.2017 / Point 12.10

**POSTULAT du groupe des Verts
Pour un vrai débat sur l'avenir du Petit-Globe**

La Municipalité a récemment renoncé à mener des travaux de rénovation sur le théâtre élisabéthain du Petit-Globe et a décidé de le délocaliser. Une cession gratuite à l'Ecole de cirque équestre « Atelier Shanju », à Gimel est envisagée. Le projet prévu sur la Côte semble toutefois compromis pour des questions de conformité au plan d'affectation touchant le secteur visé.

De nombreux habitants et acteurs de la vie culturelle yverdonnoise se sont inquiétés de cette disparition et une pétition recueillant plus de 1000 signatures a été déposée en janvier. Notre Conseil a étonnement décidé de couper court à toute discussion en renvoyant la pétition à la Municipalité.

Soucieux que notre Conseil puisse mener un débat serein sur l'avenir du Petit-Globe, et conscients de la plus-value que représente ce théâtre dans l'offre culturelle yverdonnoise, nous avons l'avantage de déposer ~~la motion suivante~~ :

le postulat suivant:

Nous demandons à ce que la Municipalité étudie la possibilité de revenir sur sa décision, et propose les mesures nécessaires qui permettraient de garantir l'intégrité physique du théâtre du Petit Globe, et de reconstituer une équipe qui le gère et le fasse vivre.



Au nom du groupe des Verts

Vassilis Venizelos